

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21/07

Le TRENTE mars de l'an deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Mathilde PEYREGA, Sandrine VANCOPPENOLLE

MM ALMERO Jean-Jacques, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Absent : M. Pierre ROGNANT

Date de convocation : 23 mars 2021

Secrétaire de séance : Madame Anne-Claire CAMAIN

Objet : Approbation du compte administratif 2020

Madame le Maire sort de la salle du conseil et Denis Vaillant prend la présidence afin de procéder à l'approbation du compte administratif dressé par l'ordonnateur. L'exercice 2020 du budget étant clos, il est soumis à approbation le compte administratif de la commune.

Section de fonctionnement

Recettes :	605 843.96 €
Dépenses :	<u>473 309.53 €</u>
Excédent 2020	132 534.43 €
Excédent 2019 reporté	59 193.25 €

Excédent de fonctionnement de clôture : 191 727.68 €

Section d'investissement

Recettes :	33 488.92 €
Dépenses	<u>31 561.86 €</u>
Excédent 2020	1 927.06 €
Excédent 2019 reporté	115 617.50 €

Excédent d'investissement de clôture : 117 544.56 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 30 mars 2021.

Fait à Goyrans, le 30 mars 2021.

Véronique HAITCE,

Maire de Goyrans